

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2025-11-613 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait des points suivants :
  - o 3.6. Avis de motion. Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal;
  - o 3.9. Nomination remplacement - Directrice finances et trésorerie.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2025-11-614 AUTORISATION DE PAIEMENT. FACTURES IMK S.E.N.C.R.L./LLP.**

CONSIDÉRANT les factures 52976, 53335 et 53833 de la société IMK s.e.n.c.r.l./LLP;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le paiement des factures 52976, 53335 et 53833 à la société IMK s.e.n.c.r.l./LLP aux montants respectifs de 18 061.91 \$, de 39 902.63 \$ et de 132 009.19 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2025-11-615 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DU SYSTÈME D'ÉGOUT MUNICIPAL – DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE (ARTICLE 191 DU REAFIE).**

CONSIDÉRANT la demande de C.A. en cours;

CONSIDÉRANT la demande de l'analyste;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de respecter les normes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- D'autoriser M. René Chalifoux, directeur général de la Ville de Mercier, à signer la lettre d'engagement relatif à la mise à jour du système d'égout municipal – Demande d'autorisation ministérielle (article 191 du REAFIE).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-616 AUTORISATION POUR TRANSFERT BUDGÉTAIRE AU POSTE 02-452-90-516 ET AUGMENTATION DE L'ENTENTE AVEC E360S.**

CONSIDÉRANT le dépassement des quantités prévues à l'écocentre;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- D'autoriser le transfert budgétaire de 20 000.00 \$ vers le poste 02-452-90-516 en provenance du surplus;
- D'augmenter l'entente avec le fournisseur actuel à un montant d'environ 167 515.00 \$ à l'exclusion des taxes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-617 ADOPTION. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 2025-1052 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DURABLE 2022-1015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2022-1010 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 254 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 28 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que la consultation publique tenue le 25 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement de concordance 2025-1052 modifiant le plan d'urbanisme durable 2022-1015, le règlement de lotissement 2022-1010 et le règlement de zonage 2022-1009 afin de se conformer au règlement numéro 254 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-618 ADOPTION. RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 2025-1051 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, NOTAMMENT DES RÈGLEMENTS SUIVANTS : ZONAGE (2022-1009), PIIA (2022-1014), DÉROGATIONS MINEURES (2009-854), ET PERMIS ET CERTIFICATS (2022-1013).**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 10 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 juin 2025;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 26 août 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 26 août 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement omnibus 2025-1051 modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme, notamment des règlements suivants : zonage (2022-1009), PIIA (2022-1014), dérogations mineures (2009-854), et permis et certificats (2022-1013).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-619 MANDAT. BURELLE INC. DOSSIER 760-22-014207-255 DE LA COUR DU QUÉBEC.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate BurELLE inc. et notamment Me Pascale Fillion, afin de représenter la Ville dans le dossier 760-22-014207-255 de la Cour du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-620 DEMANDE DE SOLLICITATION PORTE-À-PORTE POUR VENDRE DU CHOCOLAT DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE.**

CONSIDÉRANT la demande formulée visant la sollicitation porte-à-porte pour le financement d'un voyage scolaire en vendant des chocolats par un enseignant de l'École Bonnier;

CONSIDÉRANT que la vente est prévue entre le 1er décembre et le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager les activités scolaires et parascolaires au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de permis de sollicitation visant le financement d'un voyage scolaire en vendant des chocolats par les élèves de l'École Bonnier.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-621 FRAIS MÉDICAUX.**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville d'assurer le bien-être de ses employés;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir ses employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise une dépense pour un montant maximal de 6 000 \$ afin d'assumer les traitements médicaux requis pour l'employé # 836.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2025-11-622 NOMINATION. MONSIEUR PHILIPPE DROLET - COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et est résolu:

- QUE ce Conseil nomme monsieur Philippe Drolet sur le comité de développement économique.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***Intervention des membres du Conseil : N/A***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 06.***

**2025-11-623 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

**ADOPTÉE à l'unanimité**